

Vous avez besoin de contacter INTERPOL ? Réponse de Denis JACOPINI Expert en Cybercriminalité et Protection des Données

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser,
Accompagner, Former et Informer



LE NET EXPERT
AUDITS & EXPERTISES



**Vous avez besoin
de contacter
INTERPOL ? Réponse
de Denis JACOPINI
Expert en
Cybercriminalité
et Protection des
Données**

De très nombreux internautes nous contactent pour nous demander soit comment contacter Interpol, soit pour savoir si la personne d'Interpol avec laquelle ils sont en contact existe bien. Réponses de Denis JACOPINI, Expert en Cybercriminalité et Protection des Données.

Interpol esrt une organisation internationale de police criminelle. Elle ne peut pas directement être contactée ou saisie par les victimes. De plus, sauf cas particuliers, Interpol ne rentre jamais en contact avec les victimes.

D'ailleurs, vous pouvez lire sur leur site Internet sur leur site Internet à l'adresse suivante : <https://www.interpol.int/fr/Contacts/Contacter-INTERPOL>

« Les activités criminelles doivent être signalées à votre police locale ou nationale. INTERPOL ne réalise aucune enquête ni arrestation, cela relève de la responsabilité de la police nationale. »

Ainsi, pour que leurs services soient saisis, **VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT DÉPOSER UNE PLAINTÉ** auprès de votre Police locale ou Gendarmerie selon les pays. En fonction des éléments constituant votre dossier, les services d'Interpol pourront peut-être se charger de traiter des éléments de votre dossier.

ATTENTION :

De nombreux escrocs se font passer pour Interpol en vous promettant de récupérer votre argent ou pire, pour des victimes ayant récupéré leur argent grâce à une personne d'Interpol. CECI EST AUSSI UNE ARNAQUE

INTERPOL NE CONTACTE JAMAIS LES VICTIMES

C'est juste un moyen horrible d'escroquer encore plus une personne s'étant déjà faite escroquer.

Pour info, CYBERARNAQUES le livre !

<https://livre.fnac.com/a11267131/Denis-Jacopini-Cyberarniques>

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
- RECHERCHE DE PREUVES

▪ EXPERTISES

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition

l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : Contacter INTERPOL